

Différence entre responsabilité délictuelle et quasi délictuelle

Par **Davy Bourra**, le **05/05/2015** à **23:12**

Bonjour à tous, je voulais savoir quelle était la différence entre les deux et avoir confirmation que la responsabilité personnel, c'est à dire pour faute présume une violation de règle de droit ou de vie en société

Merci à tous[smile3]

Par **marianne76**, le **06/05/2015** à **10:30**

Bonjour , le code civil a initialement prévu deux textes

L'article 1382 qui est relatif au délit civil

et l'article 1383 relatif au quasi délit. Dans un cas (l'article 1382) il y a la volonté de causer le dommage, on est dans la faute intentionnelle, dans le deuxième cas (l'article 1383) il n'y a pas de volonté de causer le dommage on est dans de la faute non intentionnelle.

La faute ne présume pas une violation de la règle de droit , elle établit cette violation